

NSC GROUPE

SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL



RAPPORT FINANCIER 2023



SOMMAIRE

02 | Attestation du rapport financier annuel

03 | Rapport de gestion du Conseil d'Administration

09 | Tableau des résultats financiers des cinq dernières années

10 | Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

13 | Documents comptables annuels au 31 décembre 2023

14 | Comptes consolidés établis selon le référentiel ANC n° 2020-01

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Annexe aux comptes consolidés

36 | Comptes sociaux

- Bilan au 31 décembre 2023
- Compte de résultat
- Projet d'affectation du résultat
- Tableau de financement
- Annexe aux comptes sociaux

53 | Rapports des Commissaires aux Comptes

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

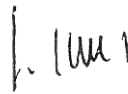
60 | Informations juridiques et administratives

63 | Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau financier de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 11 avril 2024

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2023

Redressement de l'activité et de la rentabilité qui s'est poursuivi en 2023 :

- Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 6% malgré le report au 1^{er} trimestre 2024 du solde d'une commande turque importante suite au séisme intervenu début 2023,
- Le résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition a progressé de 45% porté par la performance de Fonderie Schlumberger et par l'amélioration du résultat de Fiber to yarn,

Génération d'un besoin en fonds de roulement conséquent sur l'exercice :

- La marge brute d'autofinancement a progressé de 17% pour s'établir à 4,1 M€ en 2023,
- Comme anticipé lors de la publication du rapport financier annuel 2022, un fort besoin en fonds de roulement brut a été généré en 2023, à hauteur de 9,6 M€. L'essentiel de cet accroissement est lié à la baisse de 8,4 M€ des acomptes sur commandes perçus : les montants perçus à fin 2022 étaient très favorables et représentaient près du double du solde à fin 2021. A contrario, malgré un niveau de prises de commandes satisfaisant à fin 2023, deux commandes importantes n'ont pas fait l'objet de versements d'acomptes,
- Des lignes de préfinancement export ont été mises en place chez N.Schlumberger et chez Monomatic pour un total de 6,0 M€ en complément des lignes existantes chez SATM. NSC Groupe détenait toujours en fin d'exercice 6,2 M€ de placements.

Rajeunissement de l'équipe de direction intervenu au 2e semestre :

- Les directeurs généraux de N.Schlumberger, Monomatic et SATM qui arrivaient au terme de leur carrière ont quitté le groupe au 2e semestre et ont été remplacés par des managers expérimentés dont l'arrivée avait été anticipée dans le cadre du plan de succession validé par le Conseil d'administration,

Lancement commercial des gammes Fiumi et 50 de Fiber to yarn lors de l'ITMA :

- Le salon international des fabricants de machines pour le textile, l'ITMA qui se déroule une fois tous les quatre ans, s'est tenu à Milan du 8 au 14 juin. N.Schlumberger et SATM ont dévoilé leurs nouvelles gammes de machines mécatronisées commercialisées depuis le salon,
- Ces machines apporteront à nos clients des conditions d'exploitation largement améliorées par rapport à la génération actuelle tout en maintenant un haut niveau de performances.

Normalisation des délais d'approvisionnement et infléchissement des prix d'achat:

- La disponibilité des approvisionnements s'est nettement améliorée sur le 2e semestre malgré quelques problèmes

persistants pour certains composants électroniques et des moteurs électriques,

- Hors énergie, les prix d'achat se sont stabilisés avec des baisses constatées à partir du 2e semestre sur les métaux ferreux.

PERSPECTIVES POUR 2024

Le groupe devrait réaliser un exercice 2024 satisfaisant. Le chiffre d'affaires consolidé devrait à nouveau progresser de 5% à 10%.

Au 1er janvier 2024, le niveau des carnets de commandes de machines était correctement garni à 34,3 M€ contre 40,1 M€ à la même période l'année passée. Cette baisse est liée à l'enregistrement fin 2022 chez SATM de deux commandes importantes pour la Chine. Les entrées de commandes du 1er trimestre 2024, notamment chez N.Schlumberger, devraient permettre d'assurer la quasi-totalité du chiffre d'affaires des machines à facturer sur l'année.

Un recul d'activité est attendu en 2024 pour Fonderie Schlumberger dont le carnet de commandes au 1er janvier était inférieur de 30% vs. début 2023 confirmant le ralentissement constaté au 2e semestre de l'année passée.

Nous anticipons également une amélioration de la rentabilité d'exploitation en 2024 grâce aux efforts de synergies et au plan de productivité engagé par le secteur Fiber to yarn au 2e semestre 2023 et dont les effets devraient se matérialiser cette année.

Les problèmes d'approvisionnement constatés depuis début 2022 sont pour une très large part résorbés. Un tassement des coûts d'achat a été constaté depuis le 2e semestre 2023. Toutefois le coût de l'électricité pour Fonderie Schlumberger et N.Schlumberger sera multiplié par 2,5 en 2024 compte tenu des conditions très favorables qui s'appliquaient jusqu'à fin 2023.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice. Le besoin en fonds de roulement, qui a fortement augmenté en 2023, devrait se réduire en fin d'année.

COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis le 1er janvier 2021, les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 6% à 70,7 M€ par rapport à 2022 compte tenu :

- De la hausse de 13% du secteur Fiber to yarn qui a bénéficié d'un regain d'activité de SATM plus tardif que celui constaté en 2022 pour N.Schlumberger,
- De l'augmentation de 11% de Monomatic, un projet allemand significatif ayant été facturé en début d'exercice. Cela a compensé le tassement du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger et le net retrait de la facturation de NSC USA.

Le résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition a continué à se redresser, à 2,2 M€, et est en augmentation de 45% vs. 2022 :

- La rentabilité du secteur Fiber to yarn a bénéficié de la reprise d'activité constatée chez SATM et du fort volume d'expédition de Seydel.

L'effort de maîtrise des coûts de N.Schlumberger y a également contribué malgré le report au 1^{er} trimestre 2024 de la facturation de la dernière tranche d'une importante commande turque. Ce report aura un effet favorable sur le 1^{er} semestre 2024,

- La Fonderie a enregistré un doublement de son résultat grâce à une conjonction de facteurs favorables : effet des hausses de prix, maîtrise des coûts, ristourne de taxes sur l'énergie. Cette accroissement a permis de compenser la diminution de 39% du résultat de Monomatic qui est en grande partie liée au recouvrement du nouveau directeur général avec son prédécesseur afin d'assurer une transition managériale satisfaisante,

Compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation, le bénéfice net a progressé de 38% à 2,8 M€ en 2023. Cette progression est également liée aux variations suivantes :

- Aucune dépréciation des écarts d'acquisition sur l'exercice, contre 0,8 M€ l'année précédente,
- La constatation d'une charge financière nette de 0,3 M€, liée à l'augmentation des taux d'intérêts sur emprunts, contre un produit net en 2022,
- Un moindre résultat exceptionnel en 2023 constitué principalement d'une indemnité de servitude de 0,6 M€ reçue par NSC USA tandis que la cession des friches de Guebwiller avait permis d'enregistrer en 2022 un produit de 1,3 M€,
- Une charge nette d'impôts de 0,13 M€ en baisse de 60 % vs. 2022 du fait d'anticipations de résultats un peu plus favorables en Italie pour les 3 années 2024 à 2026 influant positivement sur l'activation des impôts différés.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2023 s'établissent à 32,0 M€ et représentent 44% du total du bilan contre 36% à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 0,5 M€ à fin 2023 contre 10,4 M€ à fin 2022 compte tenu de la forte remontée du BFR constatée sur l'exercice.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises: Monomatic, Fonderie Schlumberger et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 64,3 M€ au 31 décembre 2023 et a été diminué de 1,4 M€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables par Fonderie Schlumberger, Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, certaines fournitures telles que les composants électroniques pouvant peser sur les prix de revient des équipements vendus.

Toutefois, certains contrats de vente déjà enregistrés avant des périodes de fortes hausses des prix de matériaux pourront voir leur rentabilité dégradée par la non répercussion de ces hausses dans les prix de vente. La durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles du prix de l'acier pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût de la matière première.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Russo-Ukrainien peut continuer à faire peser des incertitudes pour l'économie mondiale. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été identifiée.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Aucune prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation depuis plusieurs exercices.

Pakea

Cette filiale, sortie du périmètre de consolidation le 26 mai 2021, est en cours de liquidation, cf. en page 9 « Evènements postérieurs à la clôture ».

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

La clôture de la liquidation de cette filiale a été prononcée le 14 décembre 2023. Les titres et créances détenus sur cette filiale ont par conséquent été comptabilisés en charges de l'exercice et les dépréciations afférentes intégralement reprises

pour un montant équivalent.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

Un tassement du chiffre d'affaires a été constaté en 2023 et traduit le ralentissement des entrées de commandes facturées au 2^e semestre.

L'année a également été marquée par une baisse régulière des prix des matières premières avec une stabilisation au dernier trimestre. Le prix de l'énergie a également baissé progressivement tout au long de 2023. Une bonne maîtrise des coûts et une augmentation des prix de vente ont permis de faire progresser fortement le résultat de l'exercice.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 9,3 M€ contre 10,1 M€ en 2022 et le bénéfice net de 2023 s'est élevé à 0,69 M€ contre 0,23 M€ en 2022 après constatation d'une provision pour hausse des prix de 0,13 M€ dans les comptes sociaux de 2022.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

2023 fut une année de transition. Nous constatons depuis 2022 une évolution du marché de l'acrylique vers la laine avec une part de l'acrylique passée de 75% en 2022, à 50% en 2023 et à 9% anticipés pour 2024. Commercialement, la Chine n'a toujours pas retrouvé sa place de premier marché et la Turquie est restée notre principal débouché en 2023. Le séisme qui a ravagé une partie de ce pays en début d'année a entraîné un décalage des projets et des retards d'expédition qui ont eu des répercussions financières jusqu'en fin d'exercice.

Un renouvellement du management de la société est intervenu en juin avec la nomination d'un nouveau directeur général et l'embauche d'un nouveau directeur de site.

D'un point de vue industriel, l'année 2023 marque une stabilisation de l'inflation et l'arrêt des pénuries sur les pièces électriques, des difficultés persistent notamment sur les possibilités à recruter du personnel de production qualifié.

Compte tenu de reports d'expédition en toute fin d'année, le chiffre d'affaires de l'exercice a baissé de 4% à 32,3 M€ contre 33,8 M€ en 2022. Les efforts de maîtrise des prix et des coûts engagés en 2022 ont permis de faire progresser le résultat net à 1,57 M€ en 2023 contre 1,11 M€ en 2022 hors incidence de la provision pour hausse des prix constituée dans les comptes sociaux de 2022 pour 0,9 M€ et augmentée de 0,08 M€ en 2023.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a également bénéficié d'entrées de commandes satisfaisantes. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 M€, en hausse de 14% par rapport à 2022, et un bénéfice net de 0,17 M€ sachant que Seydel a consommé l'intégralité de ses reports déficitaires et a enregistré une charge fiscale de 0,2 M€ sur l'exercice.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,08 M€ et un bénéfice net de 0,2 M€ après dividende reçu de sa filiale située en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,7 M€ auprès de clients locaux.

La société SATM, également détenue par N.Schlumberger, est évoquée ci-après.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande important permettant ainsi au chiffre d'affaires de progresser de 65% vs. 2022 grâce notamment aux premiers continus à filer fabriqués à Novara en 2023 après un arrêt des ventes depuis 2019.

Le chiffre d'affaires 2023 s'est ainsi établi à 19,1 M€ en 2023. La perte nette de l'exercice, hors amortissement du mali de fusion avec CMT a été réduite à 0,65 M€ compte tenu de la hausse du chiffre d'affaires et des coûts liés au redémarrage de l'activité des continus à filer.

MONOMATIC

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Le niveau du carnet de commande de début d'exercice et les entrées de commandes du 1^e semestre ont permis au chiffre d'affaires de progresser à nouveau de 11% en 2023 pour s'établir à 7,0 M€.

Un bénéfice net de 0,3 M€ a été constaté en 2023 en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent du fait des coûts de transition entre le nouveau directeur général et son prédécesseur parti en retraite au 4^e trimestre.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2019. AFS est sortie de redressement judiciaire en février 2022 avec continuation de l'exploitation.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,06 M€ en 2023 et a enregistré une perte nette du même ordre car le loyer actuel perçu d'AFS ne couvre que partiellement les charges de crédit-bail.

Filiales commerciales

La liquidation in bonis de SBA, qui était engagée depuis plusieurs années, est intervenue le 18 octobre 2023. Cette filiale a été déconsolidée en 2023, sans impact significatif sur les comptes consolidés. Les titres et le compte-courant détenus sur cette entité ont été constatés en charges et les dépréciations afférentes intégralement reprises dans les comptes sociaux de NSC Groupe.

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2023	2022
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,35	0,11
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 s'élève à 1,6 M€, stable par rapport à 2022.

La société a enregistré un résultat proche de l'équilibre : une perte nette de 0,05 M€ a été constatée en 2023 compte tenu d'un accroissement de 0,18 M€ des frais financiers constatés sur l'exercice et après prise en compte d'un dividende de 0,5 M€ versé par NSC USA.

La plus-value de 1,4 M€ constatée en 2022 sur la cession des friches industrielles détenues à Guebwiller ainsi que la reprise des provisions sur les titres des filiales avait permis d'enregistrer en 2022 un bénéfice net de 1,3 M€.

Les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 8 556 € avec un impôt correspondant de 2 139 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2023 sont les suivants (en €) :

31/12/2023	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs <i>En % des achats totaux HT</i>	13	140 789 21,4%	138 339 21,0%	0 0,0%	2 450 0,4%	0,0%
Clients <i>En % des ventes total HT</i>	7	50 739 2,3%	22 544 1,0%	9 459 0,4%	18 736 0,9%	0,0%

Les créances douteuses sont exclues des éléments fournis ci-dessus.

Les délais de paiement contractuels sont de 30 jours.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité la perte nette de l'exercice de 52 657,94 € au compte report à nouveau antérieur de -23 277 069,89 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -23 329 727,83 €.

Malgré l'amélioration des résultats, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé. Le recours aux prêts garantis par l'Etat (PGE) en 2020 et 2021 ne permet pas, pour le moment, d'envisager une telle distribution;

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2023 sera la suivante :

	en €
Report à nouveau antérieur	-23 277 069,89
Résultat de l'exercice	<u>-52 657,94</u>
Bénéfice distribuable	-23 329 727,83
Total du dividende à distribuer	<u>0,00</u>
Report à nouveau	-23 329 727,83

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible	Montant non éligible à l'abattement à l'abattement art.158 CGI
2020	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2021	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2022	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2023 *	€ 16,00	0,00	0,00	0,00

* proposition soumise à l'assemblée générale

INVESTISSEMENTS

En 2023, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 0,7 M€, contre 2,3 M€ en 2022 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : les investissements se sont limités au minimum soit 0,31 M€
- SATM : les investissements se sont également limités au minimum soit 0,04 M€

Fonderie :

- Les investissements se sont élevés à 0,23 M€ et ont concerné principalement le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,08 M€ réalisés concernent principalement la mise à jour du nouvel ERP mis en service en janvier 2024.
- SCI Florimmo : 0,03 M€ ont été investis pour une réparation de fuite d'eau.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2023, un montant de 0,23 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2023 chez N.Schlumberger et concerne les projets déjà engagés antérieurement.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIÈRE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2023

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit a fortement diminué à 1,2 M€ contre 7,5 M€ à fin 2022 compte tenu de la situation suivante :

- Les emprunts auprès des établissements de crédit ont baissé de 2,56 M€ sur l'exercice et s'élèvent à 8,3 M€ à fin 2023,
- Les lignes de découvert utilisées ont augmenté de 1,69 M€ et les placements ont diminué de 1,63 M€ à fin 2023 afin d'assurer momentanément le financement du pic de BFR de N.Schlumberger qui a mis en place au 10 janvier 2024 un préfinancement sur une commande export de 5,2 M€.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2023

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions réglementées dont l'application s'est poursuivie en 2023 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011 : Cette convention est devenue caduque à compter du 18 octobre 2023 suite à la liquidation de cette filiale prononcée à cette date et qui a fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales le 24 octobre 2023,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 0,5 M€ à

0,6 M€ au même taux que précédemment,

- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 0,5 M€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire.

2. Nouvelles conventions réglementées dont l'application a débuté en 2023 :

- Aucune nouvelle convention règlementée n'a débuté en 2023.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2023

La clôture de la liquidation judiciaire de PAKEA a été prononcée par décision du Tribunal judiciaire de Mulhouse du 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale sont intégralement dépréciés. Aucun autre événement particulier n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes 2023.

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2023

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2023 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon – Koch	Plus de 73 %	Plus de 87 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2023 à 23,1 M€ contre 18,9 M€ au 31 décembre 2022.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 50,00 €, contre 41,00 € à fin 2022 et a fluctué entre un plus haut à 58,00 € et un plus bas à 41,00 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2023, la société détient 44 424 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société.

De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
A Guebwiller, le 11 avril 2024

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 088	1 914	1 546	1 593	1 579
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	272	-1 001	-619	516	-18 997
Impôts sur les bénéfices	464	0	0	0	16
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-15 743	-4 435	-930	1 359	-53
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	7,7	6,5	5,2	5,0	4,5
Montant de la masse salariale	1 037	1 155	710	710	846
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	556	479	359	394	345
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ	2019	2020	2021	2022	2023
en milliers d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	86 717	30 929	48 019	66 831	70 694
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-8 283	-18 113	694	1 843	2 702
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe en euros)	-17,95	-43,44	1,66	4,42	6,48
Marge brute d'autofinancement	2 108	-11 975	2 049	3 498	4 076
Investissements industriels	5 547	-2 239	775	865	643
Personnel :					
effectifs	530	382	356	376	374
masse salariale (charges comprises)	31 694	18 325	19 487	21 623	23 285

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces conventions, règlementées, ont fait l'objet d'autorisations préalables par le Conseil d'administration avant leur conclusion ; les conventions existantes et celles conclues durant l'exercice sont détaillées en avant dernière page du rapport de gestion et ne sont pas reprises dans ce rapport,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 06 avril 2023.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir :

MM. Pascal ROUHAUD	Président-Directeur Général
Maëva BARRERE	Administratrice
Emmanuel BEYDON	Administrateur
Olivier BEYDON	Administrateur
Nadia KOCH	Administratrice
Sonia SIKORAV	Administratrice
Vincent SCHALCK	Administrateur <i>(en remplacement de Madame Carine SALVY qui a démissionné à l'issue du Conseil d'administration du 6 avril 2023)</i>
Fabrice URBAN	Administrateur

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2023 :

	Fonction	Société
Pascal ROUHAUD, <i>61 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Président-Directeur Général, depuis le 30 juin 2020 Administrateur : Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Président du CA et DG : Renouvelé lors du CA du 15.09.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Administrateur depuis juillet 2020	UIMM Alsace
Maëva BARRERE, <i>33 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2020 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
Emmanuel BEYDON-SCHLUMBERGER, <i>51 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2019 Renouvelé lors de l'AGO du 02.06.2022 Fin de mandat : 2025	NSC Groupe
	Gérant Gérant	Reichle et De Massari France Technosteel France
Olivier BEYDON, <i>46 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2007 Renouvelé lors de l'AGO du 03.06.2021 Fin de mandat : 2024	NSC Groupe
Nadia KOCH, <i>38 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2011 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Directeur Général Directeur Général	Nach Bijoux Nanaland SAS
Vincent SCHALCK, <i>58 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Administrateur	Vincianne 2 SASU
Sonia SIKORAV, <i>66 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis août 2015 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Administrateur	Eramet
Fabrice URBAN, <i>57 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2020 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Président-Directeur Général Membre du comité de surveillance Gérant Président Gérant	Société des usines QUIRI et Cie Axima Réfrigération France SarI QUIRI IMMOBILIERE Vent D'est développement SCI FUCHSLOCH

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions règlementées conclues par la société ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Une description de chacune des conventions existantes figure dans le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a revu lors de la réunion du 7 décembre 2023 l'ensemble des conventions règlementées suivantes conclues et autorisées antérieurement et dont l'application s'est poursuivie en 2023 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011. Cette convention est devenue caduque à compter du 18 octobre 2023 suite à la liquidation de cette filiale prononcée à cette date et qui a fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales le 24 octobre 2023,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017,
- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire.

Aucune nouvelle convention règlementée n'a débuté en 2023.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- les créations et cessions de sociétés,

- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 06 avril 2023, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes:

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales,
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Le Conseil d'administration
réuni à Guebwiller le 11 avril 2024.

**DOCUMENTS COMPTABLES
ANNUELS**
AU 31 DÉCEMBRE 2023



Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 avril 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 23 mai 2024.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

I. Bilan consolidé

II. Compte de résultat consolidé

III. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

NOTE 3 FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOTE 4 ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

NOTE 7 INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

NOTE 8 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NOTE 9 MPÔTS

NOTE 10 ÉCARTS D'ACQUISITIONS

NOTE 11 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 12 STOCKS ET EN-COURS

NOTE 13 RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

NOTE 14 PROVISIONS

NOTE 15 ÉCHÉANCIER DES PASSIFS

NOTE 16 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

NOTE 17 TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 19 LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

NOTE 20 DIVIDENDES

NOTE 21 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

NOTE 22 RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

NOTE 23 EFFECTIFS

NOTE 24 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

NOTE 25 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. Bilan consolidé

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	Note 11	5 489	5 623
<i>dont écarts d'acquisitions</i>	Note 10	3 578	3 578
Immobilisations corporelles	Note 11	10 920	12 711
Immobilisations financières	Note 11	587	592
Titres mis en équivalence	Note 3	0	0
Total actifs Immobilisés		16 996	18 925
Stocks et en-cours	Note 12	28 842	25 992
Clients et comptes rattachés	Note 16	8 333	13 240
Autres créances et comptes de régularisation	Note 16	8 621	6 075
Valeurs Mobilières de placement	Note 17	6 243	7 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 17	4 080	10 820
Total actifs circulants		56 119	64 095
Total de l'actif		73 115	83 020

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capital	Note 6	7 383	7 383
Primes	Note 6	0	0
Réserves et résultat	Note 6	24 077	21 292
Autres	Note 6	561	700
Capitaux propres - part du groupe	Note 6	32 021	29 374
Intérêts minoritaires	Note 6	54	254
Total des capitaux propres		32 074	29 629
Provisions	Note 14	3 419	4 213
Emprunts et dettes financières	Note 15	18 069	19 558
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	6 906	9 082
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 15	12 646	20 538
Total dettes		41 040	53 391
Total du passif		73 115	83 020

II. Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	Note 7	70 694	66 831
Autres produits d'exploitation	Note 4	5 705	8 968
Produits d'exploitation		76 399	75 799
Achats consommés		-28 259	-30 536
Services extérieurs		-16 858	-15 170
Charges de personnel		-23 285	-21 623
Autres charges d'exploitation	Note 4	-432	-311
Impôts et taxes		-781	-1 104
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 4	-4 632	-5 573
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		2 151	1 483
Dotations aux amts et dépréciations des EA	Note 4	0	-767
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	Note 10	2 151	716
Charges et produits financiers	Note 4	-229	192
Résultat courant des sociétés intégrées		1 922	908
Charges et produits exceptionnels	Note 4	1 014	1 454
Impôts sur les résultats	Note 9	-127	-334
Résultat net des sociétés intégrées		2 810	2 027
Résultat des activités abandonnées		-20	0
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 790	2 027
Dont Intérêts minoritaires		88	184
Dont Résultat net (part du groupe)		2 702	1 843
Résultat dilué par action (en €)		6,48	4,42
Résultat par action (en €)		6,48	4,42

III. Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et élabore des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage à la filature, et à l'industrie de l'emballage, ainsi que des pièces de fonderie destinées à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 11 avril 2024.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros et sont établis selon le référentiel 2020-01.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêté des comptes.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1°) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement ANC n° 2020-01. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, le cas échéant. Les quotes-parts de résultat et de situation nette relative à ces entités sont déterminées sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2020-01.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement pour la quote-part des titres acquis.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie du référentiel ANC n° 2020-01.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan.

5°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence avérée d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la capacité effective à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le fait que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontré ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels utilisés en interne, la durée de vie retenue est la durée probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la commercialisation du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur

ajustée à l'état d'avancement du projet, en fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Construction et matériels industriels :	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrage d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux:	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 2014-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du Groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées

comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition. La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale fondée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est fondé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus long accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7°) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient moyen pondéré.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'un niveau d'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette de réalisation et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8°) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe contribue à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetés (« Valeur actuelle probable antérieure ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune

de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le § 6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation du personnel concerné.

11°) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leur probabilité future d'utilisation.

12°) Revenus :

Les revenus sont constitués des ventes de marchandises, des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Autres dettes au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à l'article 282-41 du règlement ANC 2020-01

« Tableau des flux de trésorerie », la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

14°) Financement à la clientèle :

Le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15°) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 4 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régularisation :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises (ANC n° 2020-01) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecte la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 5.

Comme indiqué précédemment en note 1, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément à l'article 231-11 du règlement ANC 2020-01 « Ecart d'acquisition positif », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et peut conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits du Groupe ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées à partir de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte de la compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées font apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 9, le Groupe contribue à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble des engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 13 du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation n'a fait l'objet d'aucun changement depuis le début de l'exercice à l'exception de la sortie du périmètre de SBA, sans impact significatif sur les comptes consolidés.

La liquidation in bonis de SBA est intervenue le 18 octobre 2023. La clôture de la liquidation de NSC Packaging a été prononcée le 14 décembre 2023 ; cette filiale était déconsolidée depuis fin 2020 et ses actifs intégralement dépréciés.

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice écoulé sont les suivants :

- **Redressement de l'activité et de la rentabilité qui s'est poursuivi en 2023 :**
 - Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 6% malgré le report au 1^{er} trimestre 2024 du solde d'une commande turque importante suite au séisme intervenu début 2023,
 - Le résultat d'exploitation avant incidence des dépréciations sur écarts d'acquisition a progressé de 45% porté par la performance de Fonderie Schlumberger et par l'amélioration de la rentabilité de Fiber to yarn.
- **Génération d'un besoin en fonds de roulement conséquent sur l'exercice :**
 - La marge brute d'autofinancement a progressé de 17% pour s'établir à 4,1 M€ en 2023,
 - Comme anticipé lors de la publication du rapport financier annuel 2022, un fort besoin en fonds de roulement brut a été généré en 2023, à hauteur de 9,6 M€. L'essentiel de cet accroissement est lié à la baisse de 8,4 M€ des acomptes sur commandes perçus : les montants perçus à fin 2022 étaient très favorables et représentaient près du double du solde à fin 2021. A contrario, malgré un niveau de prises de commandes satisfaisant à fin 2023, deux commandes importantes n'ont pas fait l'objet de versements d'acomptes,
 - Des lignes de préfinancement export ont été mises en place chez N.Schlumberger et chez Monomatic pour un total de 6,0 M€ en complément des lignes existantes chez ATM. NSC Groupe détenait toujours des placements en fin d'exercice à hauteur de 6,2 M€.
- **Rajeunissement de l'équipe de direction intervenu au 2^e semestre :**
 - Les directeurs généraux de N.Schlumberger, Monomatic et ATM qui arrivaient au terme de leur carrière ont quitté le groupe au 2^e semestre et ont été remplacés par des managers expérimentés dont l'arrivée avait été anticipée dans le cadre du plan de succession validé par le Conseil d'administration,
- **Lancement commercial en juin des gammes Fiumi et 50 de Fiber to yarn lors du salon ITMA :**
 - Le salon international des fabricants de machines pour le textile, l'ITMA qui se déroule une fois tous les quatre ans, s'est tenu à Milan du 8 au 14 juin. N.Schlumberger et ATM ont dévoilé leurs nouvelles gammes de machines mécatronisées commercialisées depuis le salon,
 - Ces machines apporteront à nos clients des conditions d'exploitation largement améliorées par rapport à la génération actuelle tout en maintenant un haut niveau de performances.

▪ **Normalisation des délais d'approvisionnement et infléchissement des prix d'achat :**

- La disponibilité des approvisionnements s'est nettement améliorée sur le 2^e semestre malgré quelques problèmes persistants pour certains composants électroniques et des moteurs électriques,
- Hors énergie, les prix d'achat se sont stabilisés avec des baisses constatées à partir du 2^e semestre sur les métaux ferreux.

NOTE 4 – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- Production immobilisée	130	1 277
- Frais de développement immobilisés	230	185
- Subventions d'exploitation	214	346
- Transferts de charges	145	139
- Production stockée	1 513	3 137
- Reprises de provisions pour dépr. des stocks	832	1 530
- Reprises de provisions sur autres actifs circulants	316	6
- Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
- Reprises de provisions sur risques & charges	1 780	1 800
- Autres produits	545	548
Autres produits d'exploitation :	5 705	8 968
- Jetons de présence	-100	-100
- Autres charges	-332	-211
Autres charges d'exploitation :	-432	-311

b) Dotations aux amortissements et provisions :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 094	-3 345
- Dotations aux provisions sur immobilisations	0	-767
- Dotations aux provisions sur actifs circulants	-132	-75
- Dotations aux provisions sur stocks	-215	-450
- Dotations aux provisions pour risques & charges	-1 192	-1 702
Total dotations	-4 632	-6 340

Les dotations aux provisions sur immobilisations concernent les écarts d'acquisition.
Une explication est fournie en note 10 page 20.

c) **Résultat Financier :**

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- Revenus de créances commerciales	95	11
- Escomptes obtenus	23	31
- Différences positives de change	55	64
- Autres produits financiers	53	20
- Liquid. NSC Packaging reprise dépr. sur compte courant	4 985	0
- Reprises prov. risques et charges financières	200	501
Total produits Financiers	5 412	625
- Intérêts & charges financières	-590	-381
- Différences négatives de change	-59	-42
- Liquid. NSC Packaging annul. titres et perte sur cpte courant	-4 985	0
- Autres charges financières	-8	-3
- Dotations prov. pour risques et charges	0	-7
Total Charges Financières	-5 641	-434
Résultat financier	-229	192

d) **Résultat Exceptionnel:**

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- Prix de vente des immo. incorporelles cédées	0	0
- Prix de vente des immo. corporelles cédées	16	2 619
- Prix de vente des immo. financières cédées	0	0
- Reprises de provisions	0	0
- Liquidation NSC Packaging - reprise de dépr. sur titres	13 593	0
- Liquidation SBA - reprise de dépréciation sur titres	19	0
- Autres produits exceptionnels	1 040	163
Total produits exceptionnels	14 669	2 783
- V.N.C. des immo. incorporelles cédées	0	0
- V.N.C. des immo. corporelles cédées	-41	-1 329
- V.N.C. des immo. financières cédées	0	0
- Dotations aux provisions	0	0
- Liquidation NSC Packaging - sortie des titres	-13 593	0
- Liquidation SBA - sortie des titres	-19	0
- Autres charges exceptionnelles	-1	0
Total Charges exceptionnelles	-13 654	-1 329
Résultat exceptionnel	1 014	1 454

- Une indemnité de servitude de 635 K€ a été reçue au 1^{er} semestre par NSC USA pour le passage d'une ligne électrique en limite de propriété.

NOTE 5 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en K€	Note	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net		2 790	2 027
Dotations aux amortissements et provisions		4 632	6 347
Reprises de provisions		-3 129	-3 838
Incidence de la variation des impôts différés	Note 9	-56	252
Résultat de cessions		25	-1 291
Incidence des sociétés sorties du périmètre		-186	0
Marge brute d'autofinancement après impôts		4 076	3 498
Variation des stocks	Note 12	-2 129	-3 524
Variation des créances d'exploitation	Note 16	2 603	-5 241
Variation des dettes d'exploitation	Note 15	-10 068	9 870
Variation du besoin en fonds de roulement		-9 594	1 105
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE		-5 518	4 603

Incorporelles	Note 11	-299	-311
Corporelles	Note 11	-643	-2 142
Financières	Note 11	-106	0
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-1 048	-2 453
Incorporelles et corporelles	Note 11	16	2 619
Financières	Note 11	0	209
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		16	2 828
Incidence des variations de périmètre		186	0
Acquisitions/Cessions de titres de filiales	Note 11	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		-846	376

Autres variations financières nettes	Note 6	-139	700
Augmentations d'emprunts	Note 15	3 069	1 476
Diminutions d'Emprunts	Note 15	-4 558	-4 821
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-127	-97
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		-1 756	-2 742

Incidence des variations de change		-346	-27
------------------------------------	--	------	-----

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		-8 465	2 210
TRESORERIE A L'OUVERTURE		18 789	16 578
TRESORERIE A LA CLOTURE		10 323	18 789

TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE AU BILAN		10 323	18 789
Trésorerie		4 080	10 820
Valeur Mobilières de placement		6 243	7 969
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements		0	0
sur actifs circulant étant éliminées dans la ligne dotations aux amortissements et provisions.			

NOTE 6 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2021	7 383	18 243	694	366	0	0	26 686	243	26 928
Résultat net (part du groupe)			1 843				1 843	184	2 027
Affectation du résultat N-1		694	-694				0	0	0
Reclassement							0	0	0
Variation de périmètre							0	0	0
Ecart de conversion				145			145	-172	-27
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Subvention d'investissements						700	700	0	700
Distribution de dividende (note 20)							0	0	0
Situation au 31 décembre 2022	7 383	18 937	1 843	512	0	700	29 374	254	29 629
Résultat net (part du groupe)			2 702				2 702	88	2 790
Affectation du résultat N-1		1 843	-1 843				0	0	0
Reclassement							0	0	0
Variation de périmètre							0	0	0
Ecart de conversion				83			83	-161	-78
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Subvention d'investissements						-139	-139	0	-139
Distribution de dividende (note 20)							0	-127	-127
Situation au 31 décembre 2023	7 383	20 780	2 702	595	0	561	32 021	54	32 074

NOTE 7 – INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les filiales du Groupe sont regroupées dans les secteurs d'activité présentés ci-après :

- Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage à la filature,
- La filiale Fonderie Schlumberger, unique société du secteur Fonderie, produit et commercialise des pièces de fonderie destinés à l'industrie,
- La filiale Monomatic développe et construit des dérouleurs et des enrouleurs non-stop pour des produits tels que papiers, cartons, films, aluminium et complexes.
- Le secteur « Autres » inclut les activités commerciales de NSC USA qui intervient principalement en support des sociétés du secteur Fiber to yarn, la mise à disposition par NSC Groupe des immeubles ainsi que la holding regroupant les services centraux du groupe. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation avant incidence des écarts d'acquisition et le résultat net par secteur opérationnel sont issus des données des différentes filiales provenant du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux Interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non-significatifs.

Présentation des résultats par secteur opérationnel :

Au 31/12/2023

en K€	Fiber to Yarn	Monomatic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	57 614	7 028	9 294	3 621	-6 864	70 694
Résultat d'exploitation	1 032	139	747	-996	1 228	2 151
Résultat net	1 541	325	692	231	1	2 790
Actifs Immobilisés au 31 décembre	11 267	830	1 348	3 551	0	16 996

Au 31/12/2022

en K€	Fiber to Yarn	Monomatic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	51 154	6 358	10 123	6 087	-6 892	66 831
Résultat d'exploitation	732	226	354	-303	475	1 483
Résultat net	1 348	382	353	1 422	-1 478	2 027
Actifs Immobilisés au 31 décembre	12 869	945	1 431	3 680	0	18 925

% N vs. N-1

en K€	Fiber to Yarn	Monomatic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	13%	11%	-8%	-41%	0%	6%
Résultat d'exploitation	41%	-39%	111%	-228%	159%	45%
Résultat net	14%	-15%	96%	-84%	-100%	38%
Total actifs Immobilisés	-12%	-12%	-6%	-4%	-	-10%

1°) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 6% par rapport à 2022 compte tenu des variations par activité suivantes :

- Le chiffre d'affaires de Fiber to yarn, en hausse de 13%, reflète la reprise d'activité de SATM plus tardive que celle constatée en 2022 pour N.Schlumberger,
- Le tassement du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger traduit un ralentissement des entrées de commandes facturées notamment au 2^e semestre,
- Le chiffre d'affaires de Monomatic qui a augmenté de 11% a bénéficié du report de facturation sur 2023 d'un projet allemand qui n'avait pu être livré fin 2022,
- Le chiffre d'affaires « Autres » est impacté par NSC USA dont la facturation est en net retrait sur l'exercice : baisse des ventes pour le non-tissé et report de livraison d'une machine sur le 1^{er} semestre 2024.

2°) Résultat d'exploitation avant incidence des dépréciations sur écarts d'acquisition :

Le résultat d'exploitation, en augmentation de 45%, a poursuivi le redressement entamé mi-2021 :

- Le résultat du secteur Fiber to yarn a augmenté de 41% grâce à la reprise d'activité constatée chez SATM et du fort volume d'expédition de Seydel. Toutefois, l'effort de maîtrise des coûts de N.Schlumberger a été partiellement neutralisé par le report au 1^{er} trimestre 2024 de la facturation de la dernière tranche d'une importante commande turque. Ce report aura un effet favorable sur le résultat du 1^{er} semestre 2024,

- La Fonderie a enregistré au doublement de son résultat grâce à une conjonction de facteurs favorables : effet des hausses de prix, maîtrise des coûts, ristourne de taxes sur l'énergie consommée,
- Le repli de 39% du résultat de Monomatic est lié en grande partie au recouvrement sur 10 mois du nouveau directeur général avec son prédécesseur afin d'assurer la transition managériale,
- L'augmentation conséquente de la perte du secteur « Autres » reflète :
 - la forte baisse de facturation de NSC USA qui a entraîné une petite perte d'exploitation en 2023 contre un produit l'année précédente,
 - une dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe. Cet amortissement de 527 K€, stable par rapport à 2022, est annulé en consolidation via la colonne « rapprochement »,
 - Une base de comparaison défavorable car la perte affichée pour 2022 intégrait une reprise de provision de 180 K€ sur la cession d'un bâtiment ex. NSC Packaging situé à Vouziers.
- La colonne « Rapprochement » intègre l'annulation de l'amortissement du mali technique lié à la fusion de NSC Florival avec NSC Groupe intervenue en 2017, l'écart entre loyers de crédits-baux annulés en consolidation et remplacés par des dotations aux amortissements et l'élimination des marges sur stock intercompagnie au 31 décembre. Ces ajustements sont constatés tous les ans.

3°) Résultat net de l'ensemble consolidé :

Compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation, le bénéfice net a progressé de 38% en 2023. Cette progression est également liée aux variations suivantes :

- Aucune dépréciation des écarts d'acquisition sur l'exercice vs. 767 K€ de dépréciation en 2022,
- La constatation d'une charge financière nette de 229 K€ contre un produit net en 2022. L'augmentation des taux d'intérêts a accru la charge de l'exercice de 195 K€. Par ailleurs, l'incidence positive de la remontée des taux d'intérêt avait eu un impact financier positif sur l'actualisation des passifs sociaux en 2022,
- Un moindre résultat exceptionnel en 2023 qui constitué principalement d'une indemnité de servitude de 635 K€ reçue par NSC USA tandis que la cession des friches de Guebwiller avait permis d'enregistrer en 2022 un produit de 1 277 K€,
- Une diminution de 62% de la charge nette d'impôts à 127 K€ : la mise à jour de l'activation des impôts différés à fin 2023 a entraîné un produit de 56 K€ sur l'exercice contre une charge de 252 K€ en 2022. Cet impact positif est lié à des anticipations de résultats un peu plus favorables en Italie pour les 3 années 2024 à 2026.

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées à la fin de l'exercice :

- un montant de 230 K€ a été activé en immobilisations incorporelles sur l'exercice chez N.Schlumberger et concerne les projets existants,
- Deux projets achevés chez SATM, dont un concerne l'ex CMT, ont fait l'objet de 114 K€ d'amortissement sur l'exercice.

NOTE 9 – IMPÔTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe à ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des sociétés Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Au 31 décembre 2023, aucune économie d'impôt n'a été constatée à ce titre.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants		
- Impôts exigibles	-433	-239
- Crédit d'impôts	251	157
Impôts différés		
- Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	-220	177
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	276	-429
Total	-127	-334

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Le total des IDA activables sur déficits à fin décembre 2023 a été diminué de 1 644 K€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables par Fonderie Schlumberger, Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

Une charge et un produit ont été constatés sur l'exercice par le groupe des sociétés françaises à hauteur de -220 K€ d'une part et par SATM à hauteur de +276 K€ d'autre part.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité.

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	11 400	11 587
Autres IDA	1 101	1 407
Autres IDP	-375	-818
Dépréciation d'IDA	-10 551	-10 381
Solde IDA	1 575	1 795
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	91	91
Autres IDA	680	429
IDP		
Dépréciation d'IDA	-207	-232
Solde IDA	564	288
Sociétés en situation d'IDP nets		
Autres IDP	0	0
Solde IDP	0	0
Total IDA capitalisés au bilan	2 139	2 083

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat courant	1 857	1 675
Impôt théorique au taux national mentionné ci-dessous	-107	-84
taux national applicable	25,00%	25,00%
Imputation des déficits antérieurs	107	84
Déficit reportable de l'exercice	0	0
Crédits d'impôts	251	157
Variation d'impôts différés	56	-252
Impôt sur filiales étrangères	-433	-239
Produit ou charge d'impôts	-127	-334

La charge de 433 K€ sur les filiales étrangères concerne NSC USA, qui a enregistré un résultat exceptionnel taxable de 633 K€, et Seydel qui ne bénéficie plus de déficits reportables et qui a enregistré sur l'exercice un résultat bénéficiaire et une régularisation d'impôts au titre de 2022.

NOTE 10 – ÉCARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2022	Augmentation	Sortie du périmètre	Dépréciations 2023	Valeur comptable nette 31/12/2023
SATM	2 783	0	0	0	2 783
N.SCHLUMBERGER	795		0	0	795
CMT	0	0	0	0	0
NSC Fiber to Yarn	3 578		0	0	3 578
SCI FLORIMMO	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	3 578	0	0	0	3 578

Il existait à l'actif consolidé en début d'exercice trois écarts d'acquisition concernant le secteur Fiber to yarn, ceux relatifs à CMT+SATM ayant déjà fait l'objet d'une dépréciation à fin 2022 à hauteur de 696 K€ :

- Le 1^{er} relatif à Euroschor, qui a été absorbée par N.Schlumberger, pour 795 K€ suite à la mise en intégration globale de Fiber to Yarn à compter du 16 mars 2015,
- Le 2^e lié à l'acquisition de CMT le 16 décembre 2019 par N.Schlumberger, pour 2 052 K€,
- Le 3^e concerne SATM dont l'achat des 30% par N.Schlumberger le 27 juillet 2020 a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 1 428 K€ à fin 2020.

La valorisation de ces écarts d'acquisition se fonde sur des taux d'actualisation pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale.

Compte tenu de la fusion de CMT avec SATM, intervenue en août 2021, une seule évaluation globale de ces deux écarts d'acquisition est réalisée depuis l'arrêté des comptes annuels 2021.

Il a été procédé au 31 décembre 2023 à des tests d'évaluation afin de vérifier si la situation de marché actuelle pouvait entraîner une perte de valeur.

Concernant N.Schlumberger ex. Euroschor :

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable de 4 064 K€, en diminution de 1 700 K€ par rapport à fin 2022.
- une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2023) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,9%	1,0%	-1 733
Variation du CA %	3,0%	1,0%	755
% de Marge brut moyen	28,1%	1,0%	2 573

Concernant SATM + CMT :

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable de 3 198 K€, en augmentation du même montant par rapport à fin 2022 sachant d'une dépréciation de 696 K€ a été enregistrée à cette date. L'endettement de SATM reste important à fin 2023 avec pour conséquence de réduire le coût moyen pondéré du capital utilisé pour valoriser les cash-flows futurs, comme déjà précisé l'année passée. Ce coût est de 5,5 % à fin 2023 vs. 5,3% à fin 2022.
- une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2023) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	5,5%	1,0%	-1 724
Variation du CA %	-3,9%	1,0%	334
% de Marge brut moyen	11,5%	1,0%	800

NOTE 11 – ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1°) Valeurs brutes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2022	4 796	8 687	56 167	36 203	0	105 853
Acquisitions ou transferts	0	299	908	106	0	1 313
Cessions ou diminutions	0	-10	-201	-18 688	0	-18 900
Variations de périmètre	0		0	0	0	0
Variations de change	0	0	-62	0	0	-62
31/12/2023	4 796	8 976	56 811	17 621	0	88 204

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2022	1 218	6 643	43 456	35 612	0	86 928
Dotations ou transferts	0	661	2 661	7	0	3 329
Correction des valeurs présentées antérieurement		0	-50			-50
Cessions ou diminutions	0	-239	-182	-18 578	0	-18 999
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	-1	0	0	-1
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2023	1 218	7 065	45 884	17 041	0	71 208

3°) Valeurs nettes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2022	3 578	2 045	12 711	592	0	18 925
31/12/2023	3 578	1 911	10 927	580	0	16 996

4°) Biens pris en crédit-bail intégrés dans les tableaux présentés ci-dessus :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2022			8 608			8 608
Augmentations de l'exercice			265			265
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2023			-4 847			-4 847
31/12/2023			4 026			4 026

Les diminutions concernant les immobilisations financières correspondent à la sortie des titres de NSC Packaging et de SBA dont les liquidations sont intervenues au 2^e semestre.

NOTE 12 – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et marchandises	14 335	11 960
Encours de production	4 724	6 593
Produits finis	14 314	12 690
Total brut	33 372	31 243
Dépréciations	-4 531	-5 251
Total net	28 842	25 992

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

L'augmentation des stocks des encours de production constatée en fin d'exercice est principalement liée au stock de produits finis porté par N.Schlumberger en fin d'exercice suite au report de livraison de la dernière tranche d'une importante commande turque et à quelques machines non expédiées en toute fin d'année pour d'autres clients.

NOTE 13 – RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Régimes de base : Le Groupe contribue principalement à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 2,5% à fin 2023 contre 2,3% à fin 2022,
- Taux moyen d'actualisation : 3,28% à fin 2023 contre 1,51% à fin 2022,
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres, inchangé, et 64 ans pour les non cadres soit un report de 2 ans suite à la réforme du régime des retraites en France.

Depuis fin 2020, ce passif social n'est plus couvert par des fonds dédiés versés auprès d'assureurs.

A fin 2023, le Groupe a provisionné au passif 1 529 K€ pour les sociétés françaises afin de couvrir les indemnités de fin de carrière. Les engagements totaux avec les autres filiales s'élèvent à 1 811 K€ à cette même date, comme indiqué ci-après.

La baisse importante de ces passifs sociaux est principalement liée :

- A l'augmentation du nombre de départs intervenus en France sur l'exercice qui ont représenté 360 K€ de baisse de provision en valeur 2022,
- Au report de 2 ans de la date de départ en retraite des salariés non cadre en France, qui représentent 83% de l'effectif faisant l'objet de ces provisions,
- Au doublement du taux d'actualisation constaté à fin 2023

en K€	31/12/2022	augmentation	diminution	31/12/2023
Engagement en fin de période	2 437	31	-657	1 811
Fonds	0	0	0	0
Provision au bilan	2 437	31	-657	1 811

NOTE 14 – PROVISIONS

Concernant les provisions constituées pour indemnités de fin de carrière, se référer à la note 13.

en K€	A fin 2022	Augment. exercice	dimin. ou utilisées	reprises non util.	Variation périmètre	Ecart de Change	A fin 2023
Pour risques de garantie aux clients	951	502	-714	-18	0	0	721
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0	0	0
Pour risques divers	223	112	-93	0	0	-4	238
Total provisions pour risques	1 174	614	-807	-18	0	-4	959
Pour charges techniques	481	538	-481	0	0	0	538
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	121	8	-17	0	0	0	112
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	2 437	31	-618	-39	0	0	1 811
Total provisions pour charges	3 039	576	-1 117	-39	0	0	2 460
Total provisions pour risques et charges	4 213	1 190	-1 923	-57	0	-4	3 419
Impôt différé passif	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	4 213	1 190	-1 923	-57	0	-4	3 419

NOTE 15 – ÉCHÉANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2023				31/12/2022			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	0			0	0			0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	4 863	5 814	0	10 677	3 476	9 523	0	12 999
Emprunts et dettes financières diverses	7	538		545	7	516		523
Crédits-baux	721	1 867	0	2 588	791	1 776	724	3 291
Concours bancaires et mobilisation créances	4 259			4 259	2 745			2 745
Emprunts et dettes financières	9 851	8 218	0	18 069	7 019	11 815	724	19 558
Dettes fournisseurs	6 906			6 906	9 082			9 082
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	6 906	0	0	6 906	9 082	0	0	9 082
Avances et acomptes reçus	4 549			4 549	12 899			12 899
Dettes fiscales et sociales	6 077			6 077	5 674			5 674
Autres dettes	1 622			1 622	1 645			1 645
Impôts courants	198			198	220			220
Produits constatés d'avance	200			200	99			99
Autres dettes et comptes de régul.	12 646	0	0	12 646	20 538	0	0	20 538
TOTAL DETTES	29 403	8 218	0	37 621	36 639	11 815	724	49 178

Le total des emprunts au 31 décembre 2023 est principalement constitué :

- En France, auprès d'établissements français :
 - du solde de 1 029 K€ d'un emprunt souscrit en novembre 2019 pour l'acquisition de CMT,
 - du solde de 1 681 K€ sur 2 emprunts souscrits en février et avril 2020 auprès de Bpifrance,
 - du solde de 2 030 K€ sur trois prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en août et en septembre 2020 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
 - du solde de 2 863 K€ sur trois autres prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en septembre 2022 par les 3 banques du pool bancaire de la société,

- o du solde de 760 K€ sur un prêt de l'Etat octroyé par Bpifrance de 1 000 K€ accordé en septembre 2022 en complément des 3 prêts mentionnés ci-avant,
- o de crédits-baux concernant du matériel de production et un bâtiment administratif chez N.Schlumberger pour respectivement 429 K€ et 970 K€,
- o d'un crédit-bail chez SCI Florimmo sur un local loué à Guebwiller à hauteur de 999 K€.
- En Italie, auprès de banques de la péninsule :
 - o pour SATM : de 4 emprunts moyen-terme pour 1 259 K€ dont un contracté au 1^e trimestre à hauteur de 500 K€ et dont l'encours s'élève à 425 K€ en fin d'exercice.

Ces emprunts sont tous effectués en euros et réalisés pour une large partie à taux fixe, notamment les prêts garantis par l'Etat.

Par ailleurs, les concours bancaires suivants étaient mobilisés au 31 décembre 2023 :

- En France, auprès d'établissements français :
 - o De découverts bancaires portés par NSC Groupe à hauteur de 1871 K€,
 - o D'un préfinancement export porté par Monomatic à hauteur de 800 K€.
 - o En Italie, auprès d'établissements italiens, de découverts bancaires portés par SATM à hauteur de 2 341K€ et adossés à des commandes export.

Ces concours bancaires permettent d'assurer le financement de l'accroissement du BFR.

NOTE 16 – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

en K€	31/12/2023						31/12/2022					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net
Clients et comptes rattachés	9 086			9 086	-753	8 333	14 179			14 179	-939	13 240
Clients et cptes rattachés	9 086	0	0	9 086	-753	8 333	14 179	0	0	14 179	-939	13 240
Avces et acptes versés	2 970			2 970	0	2 970	748			748	0	748
Autres créances	2 603			2 603	-33	2 569	1 964			1 964	-33	1 931
Cptes courants débiteurs	1			1	0	1	138			138	0	138
Impôts	540			540	0	540	772			772	0	772
Charges constatées d'avance	402			402	0	402	403			403	0	403
Impôts différés - Actif	472	1 667	10 758	12 897	-10 758	2 139	453	1 882	10 648	12 984	-10 900	2 083
Autres créances	6 987	1 667	10 758	19 412	-10 791	8 621	4 478	1 882	10 648	17 009	-10 934	6 075
Total	16 073	1 667	10 758	28 498	-11 544	16 954	18 657	1 882	10 648	31 188	-11 873	19 315

NOTE 17 – TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants	4 080	10 820
Placements:		
Comptes à terme	2	1 730
Contrats de capitalisation	6 241	1 239
Fonds obligataires	0	5 000
Fonds à orientation monétaire	0	0
Comptes de dépôt	0	0
Total en K€	10 323	18 789

Les contrats de capitalisation sont composés pour moitié de fonds constitués en Euro et pour le solde de fonds monétaires et obligataires.

**NOTE 18 – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	1 811	1 811	0

en K€	Total		dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	861	0	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	1 029	1 500	0	0
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	0	2 450	0	0
Engagements d'achats	0	240	0	0
Autres engagements financiers	1 100	0	0	0
Engagements financiers	2 991	4 190	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle	Montant Garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorp.	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	728	0	0	0	0
Dettes financières < à 1 an	301	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses < à 1 an	0	0	0	0	0

Les avals, cautions et garanties donnés comprennent :

- une garantie donnée par NSC Groupe sur un crédit-bail immobilier accordé par Alsabail à la SCI Florimmo pour 861 K€,

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés comprennent :

- un nantissement partiel d'un contrat de capitalisation à hauteur de 1 029 K€ en garantie d'un emprunt bancaire contracté fin 2019 afin de financer l'acquisition de CMT,

Les autres engagements financiers comprennent :

- une lettre de confort de 1 100 K€ donnée à une banque italienne en garantie des lignes de découvert accordées à SATM.

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés reçus comprennent :

- un nantissement de fonds de commerce pour 2 486 K€ et une hypothèque sur un ensemble immobilier pour 1 500 K€ donnés par Pakea à NSC Groupe.

NOTE 19 – LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	Mère		Autres
N.Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Billion Tact Holdings (BTH)	Hong Kong	60%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Zhangjiagang Lucky Tide Global Trading Co (ZLTGT)	Chine	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Fonderie Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	Globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	Globale	Filiale	Autres
Servitex (1)	Uruguay	100%	Globale	Filiale	Autres
SCI Florimmo	France	89%	Proportionnelle	Filiale	Autres

NOTE 20 – DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mai dernier a décidé de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2022.

NOTE 21 – ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

La clôture de la liquidation judiciaire de PAKEA a été prononcée par décision du Tribunal judiciaire de Mulhouse du 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale sont intégralement dépréciés.

Aucun autre évènement particulier n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes 2023.

NOTE 22 – RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2023	2022
Résultat par action (€)	6,48 €	4,42 €
Résultat dilué par action (€)	6,48 €	4,42 €
Résultat de base et dilué (K€)	2 702	1 843
Nombre d'actions de base	461 427	461 427
Nombre d'actions dilué	461 427	461 427

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31 décembre 2023, 352 014 actions sont à droit de vote double contre 351 699 à fin 2022.

Au 31 décembre 2023, NSC Groupe détenait 44 424 titres en autocontrôle. Ces titres sont neutralisés pour le calcul du résultat par action.

NOTE 23 – EFFECTIFS

en ETP	2023				2022			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	5	4	0	9	6	5	0	11
Fonderie Schlumberge	2	9	28	39	2	11	31	43
Monomatic	11	10	21	42	11	9	21	41
FTY (**)	38	91	155	284	39	98	144	280
Total	56	115	204	374	58	122	196	376

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés NSC Groupe et NSC USA.

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberge, SATM, Seydel, et ZLTGT.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées.

NOTE 24 – RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 s'est élevé à 100 K€.

Durant l'année 2023, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 735 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature, les indemnités de départ et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants comptabilisés en charges en 2023 sont les suivants:

en K€	2023				2022			
	Mazars	SFR	Autres	Total	Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	87	53	0	139	84	50	0	134
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	87	53	0	139	84	50	0	134

B – COMPTES SOCIAUX

I - Bilan au 31 décembre 2023

II - Compte de résultat

III - Projet d'affectation du résultat

IV - Tableau de financement

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables

Note 2. – Faits marquants

Note 3. – Analyse des résultats

Note 4. – Etat de l'actif immobilisé

Note 5. – Impôt

Note 6. – Trésorerie à court terme

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

Note 8. – Provisions pour risques et charges

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

Note 11. – Transactions avec les parties liées

Note 12. – Comptes de régularisation

Note 13. – Engagements hors bilan

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Note 16. – Litiges

Note 17. – Société consolidante

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

Note 19. – Effectif de la société

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

I. Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF (en €)	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Amort. ou dépréciations	Net	Net
Brevets, logiciels et progiciels	69 780	69 780	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	69 780	69 780	0	0
Terrains	2 091 101	301 041	1 790 060	1 802 494
Constructions	15 331 635	14 358 570	973 066	1 611 063
Autres immobilisations corporelles	100 440	99 140	1 300	7 046
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	23 296	0	23 296	0
Immobilisations corporelles	17 546 473	14 758 750	2 787 722	3 420 603
Participations	51 806 022	18 456 009	33 350 014	32 920 496
Créances rattachées à des participations	1 042 125	427 059	615 066	626 058
Titres immobilisés	2 432	0	2 432	2 432
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	3 134 751	988 615	2 146 136	1 991 799
Immobilisations financières	55 985 331	19 871 683	36 113 648	35 540 785
ACTIF IMMOBILISE	73 601 584	34 700 214	38 901 370	38 961 388
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000	0	1 000	299
Créances clients et comptes rattachés	264 587	14 746	249 842	269 216
- Créances sur cash pool groupe	3 153 310	0	3 153 310	0
- Créances intégration fiscale	108 518		108 518	0
- Autres créances	35 835	33 250	2 585	303 400
- Autres créances fiscales et sociales	15 461		15 461	8 868
- Créance d'IS sur l'Etat	523 909		523 909	766 035
Autres créances	3 837 032	33 250	3 803 782	1 078 303
Créances	4 101 620	47 996	4 053 624	1 347 519
Valeurs mobilières de placement	6 241 387	0	6 241 387	7 866 514
Disponibilités	22 003	0	22 003	2 284 044
Disponibilités	6 263 390	0	6 263 390	10 150 558
Charges constatées d'avance	5 018	0	5 018	535
ACTIF CIRCULANT	10 371 027	47 996	10 323 031	11 498 910
Écarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	83 972 611	34 748 209	49 224 402	50 460 299

Bilan au 31 décembre 2023

PASSIF (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Capital	7 382 832	7 382 832
Primes d'émissions, de fusions ...	0	0
<i>Prime d'Emission, de Fusion, D'Apport</i>	0	0
<i>Ecart de Réévaluation</i>	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	43 917 099	43 917 099
Report à nouveau	-23 277 070	-24 635 853
Résultat de l'exercice	-52 658	1 358 783
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	28 860 204	28 912 862
<i>Avances conditionnées et emprunts participatifs</i>	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	63 719	115 511
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63 719	115 511
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 363 388	10 924 909
Concours bancaires courants	1 907 443	188 307
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	<i>5 509 224</i>	<i>5 614 751</i>
<i>Compte courant créditeur</i>	<i>2 834 863</i>	<i>2 622 066</i>
Emprunts et dettes financières divers	8 344 087	8 236 817
Emprunts et dettes financières	18 614 918	19 350 033
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 487	130 739
Dettes fiscales et sociales	355 780	672 110
IS Intégration fiscale	100 844	165 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
<i>Autres dettes</i>	<i>32 085</i>	<i>82 199</i>
<i>Compte courant IF créditeur</i>	<i>928 374</i>	<i>998 128</i>
Autres dettes	960 459	1 080 327
Autres dettes	1 417 083	1 917 935
Produits constatés d'avance	35 991	33 220
DETTES	20 300 479	21 431 926
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	49 224 402	50 460 299

II - Compte de résultat

(en €)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes	0	0
Prestations de services	1 579 124	1 593 050
Chiffre d'affaires	1 579 124	1 593 050
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	528 981	980 185
Autres produits	634	784
Produits d'exploitation	2 108 739	2 574 018
Achats de sous-traitance	-10 284	-10 284
Achats non stockés: Matières et fournitures	-34 198	-37 711
Services extérieurs: Autres services	-504 125	-637 135
Impôts, taxes et versements assimilés	-172 623	-234 963
Salaires et traitements	-845 746	-709 671
Charges sociales	-344 535	-421 695
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-664 845	-757 781
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0	0
Dotations aux dépréciations des créances	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-1 220	-27 911
Autres charges d'exploitation	-334 079	-110 156
Charges d'exploitation	-2 911 656	-2 947 308
Résultat d'exploitation	-802 916	-373 289
Produits des participations	447 968	10 220
Produits des autres créances	58 638	14 454
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	5 933 257	1 203 232
Produits financiers	6 439 862	1 227 936
Intérêts et charges assimilés	-445 264	-264 896
Dotations aux provisions	-217 420	-342 307
Autres charges financières	-5 190 738	0
Charges financières	-5 853 421	-607 203
Résultat financier	586 441	620 733
Résultat courant avant impôts	-216 476	247 443
Produits des cessions d'actifs	0	2 600 025
Autres produits exceptionnels	148 799	0
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	13 612 402	0
Produits exceptionnels	13 761 201	2 600 025
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	-950	0
- sur cession d'actifs	-13 612 402	-1 323 188
Charges exceptionnelles	-13 613 352	-1 323 188
Résultat exceptionnel	147 849	1 276 837
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	15 969	-165 498
Total des produits	22 325 771	6 401 979
Total des charges	-22 378 429	-5 043 197
Résultat de l'exercice	-52 658	1 358 783

III - Projet d'affectation du résultat

En 2023, la société NSC Groupe a enregistré une perte nette de 81 861 € à comparer au bénéfice de 1 358 783 € en 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2023 de ne verser aucun dividende au titre de cet exercice.

	en €
Report à nouveau antérieur	-23 277 069,89
Résultat de l'exercice	<u>-52 657,94</u>
Bénéfice distribuable	-23 329 727,83
Total du dividende à distribuer	<u>0,00</u>
Report à nouveau	-23 329 727,83

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2023	2022	2021
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	461 427	461 427	461 427
Dividende distribué par action	0,00	0,00	0,00
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	0,00	0,00	0,00

IV - Tableau de financement

en k€	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Résultat net	-53	1 359
Flux de résultat sans incidence trésorerie	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	883	1 128
Reprise de provisions	-1 231	-1 971
<i>Valeur nette comptable des actifs cédés</i>	0	1 323
<i>Produit des cessions</i>	0	-2 600
Résultat de cessions d'immobilisations	0	-1 277
Marge brute d'autofinancement après impôts	-400	-761
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	678	632
Variation des dettes d'exploitation	-396	-225
Variation du besoin en fonds de roulement	282	407
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-118	-354
Incorporelles	0	0
Corporelles	-32	-70
Financières	-54	337
Opérations d'investissement	-86	268
Incorporelles et corporelles	0	2 600
Financières	0	0
Produits de cession des actifs	0	2 600
Acquisitions de titres de participation	0	-275
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	-86	2 593
Variation des dettes financières nettes	-1 015	1 490
Souscription d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-2 667	-3 466
Variation des Autres fonds propres	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	-3 682	-1 976
Ecarts de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	-3 887	263
TRESORERIE A L'OUVERTURE	10 151	9 888
TRESORERIE A LA CLOTURE	6 263	10 151

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables :

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissements des comptes. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire,
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire,
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire.

2. Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres des filiales est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cession sont calculées selon la méthode du «coût moyen pondéré».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions en auto-détention

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion actif ou passif », selon le cas. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits;
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux;
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

Note 2. – Faits marquants:

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- **Versement d'un dividende de 448 K€ par NSC USA au 2^e semestre**
- **Départ du directeur de l'activité Fiber to yarn au 3^e trimestre :**
 - Ce départ s'inscrit dans un schéma de rajeunissement des équipes de direction : Les directeurs généraux de N.Schlumberger, Monomatic et SATM qui arrivaient au terme de leur carrière ont quitté le groupe au 2^e semestre et ont été remplacés par des managers expérimentés dans le cadre du plan de succession validé par le Conseil d'administration.
- **Financement de l'accroissement du BFR de N.Schlumberger sur le 2^e semestre :**
 - N.Schlumberger a reçu au 2^e semestre deux commandes importantes à livrer en 2024 pour 13,6 M€ sans acompte avant livraison. En attendant la validation de la ligne de préfinancement de 5,3 M€ mise en place par cette filiale début janvier 2024, la société a financé partiellement le BFR du 4^e trimestre à hauteur de 2,5 M€ sous la forme de découvert bancaire validé avec le pool bancaire.
- **Clôture de la liquidation des filiales SBA et NSC Packaging au 4^e trimestre :**
 - Le tribunal de l'entreprise de Liège a prononcé le 18 octobre 2023 la liquidation in bonis de la filiale Société Belge d'Automatismes (SBA) sans incidence sur le résultat de la société,
 - Le tribunal de commerce de Sedan a prononcé le 14 décembre 2023 la clôture de la liquidation judiciaire de NSC Packaging.
- **Continuation de l'effort de désendettement de la société :**
 - Les emprunts bancaires moyen terme ont fait l'objet de 2,7 M€ de remboursements sur l'exercice ramenant ainsi cet endettement à 29% des capitaux propres à fin 2023 contre un pic de 51% à fin 2021.

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	-803	-373
Résultat financier	586	621
Résultat courant avant impôts	-216	247
Résultat exceptionnel	148	1 277
Impôts	16	-165
Résultat net	-53	1 359

La société a enregistré une perte nette de 53 K€ en 2023 compte tenu du dividende de 448 K€ versé par NSC USA au cours de l'exercice et de la constatation d'un résultat exceptionnel de 148 K€ sur une régularisation de crédits d'impôts.

La plus-value constatée en 2022 en résultat exceptionnel sur la cession des friches industrielles détenues à Guebwiller ainsi qu'une reprise nette partielle de dépréciation sur les titres des filiales avait permis d'enregistrer en 2022 un bénéfice net de 1 359 K€.

1. Résultat d'exploitation

Une perte d'exploitation de 803 K€ a été constatée sur l'exercice contre une perte de 373 K€ en 2022. L'évolution du résultat d'exploitation s'explique principalement par les reprises de dépréciations de 768 K€ non utilisées constatées au cours de l'exercice 2022.

2. Les produits et charges financiers

Charges financières		Produits financiers	
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant
Dotations financières aux amortissements et provisions	217 (1)	Autres intérêts et produits assimilés	507 (5)
Intérêts et charges assimilées	445 (2)	Reprises sur prov. et transfert de charges	5 933 (4)
Différences négatives de change	0	Différences positives de change	0
Autres charges financières	5 191 (3)	Produits nets sur cession de Valeurs mobilières de plac.	0
Total des charges financières	5 853	Total des produits financiers	6 440

(1) Correspond aux provisions sur titres NSC USA pour 152 K€ et sur le compte courant pour 67 K€ de la SCI Florimmo,

(2) Comprend les intérêts des emprunts pour 172 K€ et sur les comptes courants de trésorerie pour 273 K€,

(3) Correspond à la perte sur les comptes courants de NSC Packaging et de SBA suite à la clôture des liquidations,

(4) Comprend les reprises de provisions sur les titres de Fonderie Schlumberger pour 581 K€, sur les comptes courants de NSC Packaging pour 4991 K€ et de SBA pour 206 K€ et 154 K€ de reprise sur les titres de la société autodétenus,

(5) Comprend notamment les revenus des participations pour 448 K€.

Evolution des dépréciations nettes de titres des filiales sur les 2 derniers exercices :

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonderie	-582	-763
Monomatic		
NSC USA	152	-206
Sci Florimmo		275
Total	-430	-693

3. Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		Renvois
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	149 (2)	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	13 612 (1)	Produits de cession d'éléments d'actif	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Dotations aux amortissements et provisions	0	Reprise sur provisions et transferts de charges	13 612 (1)	
Total des charges exceptionnelles	13 613	Total des produits exceptionnels	13 761	

Renvois:

(1) Correspond à la sortie des titres de NSC Packaging pour 13 593 K€ et SBA pour 19 K€ et aux reprises de provisions sur titres suite à la liquidation de ces filiales,

(2) Correspond au produit constaté suite à la liquidation de NSC Packaging.

Note 4.- Etat de l'actif immobilisé

Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions / Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles *	70	0	0	70
Immobilisations corporelles	17 515	9	0	17 523
Immobilisations financières	74 528	0	18 543	55 985
Av. et acptes / immo.incorp. *	0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	0	23	0	23
Total	92 112	32	18 543	73 602

Flux des amortissements et provisions

en milliers d'euros	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	70	0	0	70
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	14 094	665	0	14 759
Autres immobilisations financières	38 987	217	19 333	19 872
Total	53 151	882	19 333	34 700

Titres de participation

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2022	65 418	-32 498	32 920
Augmentations	0		0
Diminutions	-13 612	0	-13 612
Dotations et reprises de dépréciations		14 042	14 042
Valeurs 2023	51 806	-18 456	33 350

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 20.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.2.

Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	en fin d'exercice
Titres en auto-détention bruts	3 037	0	0	3 037
Dépréciation	-1 143	154	0	-989
Titres en auto-détention nets	1 894	154	0	2 048
Prêts aux filiales bruts	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	98	0	0	98
Dépréciation	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements nets	98	0	0	98
Autres immobilisations financières nettes	0	0	0	0
Total autres immo. financières	1 992	154	0	2 146

Note 5. – Impôt

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Le taux d'impôt retenu est de 25%.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31 décembre 2023 s'élevait à 64 340 K€ dont 34 289 K€ pour la société NSC Groupe.

Pour l'exercice 2023, un produit d'impôt de 16 K€ a été enregistré et qui correspond à l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale.

Note 6. – Trésorerie à court terme

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	22	2 284
Valeurs mobilières de placement	6 241	7 867
Trésorerie active	6 263	10 151
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	5 085	2 639
Autres dettes financières à court terme	9 200	3 862
<i>dont : dettes rattachées à des participations</i>	<i>5 434</i>	<i>-0</i>
<i>trésorerie des filiales centralisée</i>	<i>2 835</i>	<i>2 622</i>
<i>Intégration fiscale</i>	<i>174</i>	<i>156</i>
Trésorerie passive	14 285	6 500
Trésorerie nette	-8 021	3 650
Trésorerie nette des dettes bancaires CT	1 178	7 512
Augmentation du cash pooling et autres C/C	213	1 332

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

a) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 7 382 832 € et est composé de 461 427 actions d'un nominal de 16€

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Ouverture	Dimin. Capital	Augment. Capital	Augmt.	Diminut.	Affectat. Résultat N-1	Clôture
Capital	7 383	0	0	0	0	0	7 383
Réserve légale	890	0	0	0	0	0	890
Autres réserves	43 917	0	0	0	0	0	43 917
Report à nouveau	-24 636	0	0	0	0	1 359	-23 277
Résultat	1 359	0	0	-53	0	-1 359	-53
Distribution mise en paiement	0	0	0	0	0	0	0
Total	28 913	0	0	-53	0	0	28 860

Note 8. – Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	n° renvoi	Montant en début d'exercice	Augment. ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Risque export moyen terme	(3)	0	0	0	0	0
Provisions réglementées		0	0	0	0	0
Pertes de change	(2)	0	0	0	0	0
Provisions ayant supporté l'impôt		0	0	0	0	0
Litiges commerciaux	(1)	0	0	0	0	0
Garantie donnée aux clients	(1)	0	0	0	0	0
Provision pour risques divers	(1)	0	0	0	0	0
Pertes à terminaison	(3)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques		0	0	0	0	0
Frais de montage à effectuer	(1)	0	0	0	0	0
Médailles du travail	(1)	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	(1)	116	1	46	7	64
Charges d'exploitation	(1)	0	0	0	0	0
Provisions pour charges		116	1	46	7	64
Dépréciation Fonds de commerce		0	0	0	0	0
Dépréciation immo. financières	(2)	32 498	152	13 612	582	18 456
Dépréciation des actifs financiers	(2)	6 489	65	4 985	154	1 416
Dépréciation des stocks	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des VMP	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des comptes clients	(1)	490 *	0	442 *	0	48
Provisions pour dépréciations		39 477	217	19 039	736	19 920
Total des provisions		39 593	219	19 085	743	19 983
Dont dotations et reprises						
- Exploitation	(1)		1	276	7	
- Financières	(2)		217	5 197	736	
- Exceptionnelles	(3)		0	13 612	0	

* Comprend également la dépréciation des autres créances pour 239 K€.

** Comprend également la reprise sur dotation des autres créances pour 206 K€.

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	265		265	0	0
Créances rattachées aux participations	1 042		294	748	0
Autres créances d'exploitation	2 795	(1)	2 439	356	0
Total des créances	4 102		2 998	1 104	0

(1) Concernent pour l'essentiel des créances sur filiales et des crédits d'impôts à recevoir.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 363	(1)	3 178	5 186	0
Autres emprunts et dettes financières	1 907	(2)	1 907	0	0
Dettes rattachées à des participations	5 509	(3)	5 434	0	76
Comptes courants cash pool	2 835	(4)	2 835	0	0
Intégration fiscale	928	(5)	174	754	0
Avances et acompte reçus sur commande	0		0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232		232	0	0
Dettes fiscales et sociales	356	(6)	356	0	0
IS Intégration fiscale	101		101	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0		0	0	0
Autres dettes d'exploitation	32		32	0	0
Produits constatés d'avance	36		36	0	0
Total des emprunts et dettes	20 300		14 285	5 940	76

(1) Comprend un emprunt Caisse d'Epargne de 2019 pour 1 029 K€, de deux emprunts BPI de 2020 pour 1 681 K€, de trois PGE de 2020 pour 2 030 K€ contractés auprès de nos trois banques, d'un prêt BPI France de 2021 de 760 K€ et de trois nouveaux PGE contractés en 2021 auprès de nos trois banques pour 2 863 K€.

(2) Concerne pour l'essentiel des concours bancaires.

(3) Concerne, les dettes rattachées à des participations, à savoir: N.Schlumberger 4 334 K€, Seydel 1 100 K€ et des dépôts et cautionnements reçus pour le solde.

(4) Concerne, la remontée des soldes de trésorerie via le cash pool : Monomatic 925 K€ et Fonderie 1 372 K€ et d'un apport en compte courant de Alsapar pour le solde.

(5) Concerne Monomatic 535 K€, N.Schlumberger 147 K€ et Pakea pour le solde.

(6) Concerne principalement les organismes sociaux pour 89 K€, les congés à payer pour 89 K€ et de la TVA pour 66 K€.

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

	en milliers d'euros	Montants nets
Poste du bilan *	Participations	33 350
	Créances rattachées à des participations	748
	Prêts	0
	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	192
	Autres créances	3 153
	Emprunts & Dettes financières divers	-5 482
	Avances et acomptes versés sur commandes	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-137
	Comptes courants d'intégration fiscal	-574
Autres dettes	-2 297	
Poste du résultat	Produits des participations	59
	Autres produits financiers	35
	Variation de provisions sur titres	430
	Variation des provisions sur créances	0
	Autres charges financières	-231

* Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

Note 11. – Transactions avec les parties liées

NSC USA a versé un dividende de 448 K€ au 2e semestre de l'exercice.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 14 de cette annexe.

Note 12. – Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2023
1. Les charges constatées d'avance	5
2. Les produits constatés d'avance	36
3. Les charges à payer	339
- Congés payés	61
- Factures fournisseurs non parvenues	90
- Charges de personnel	74
- Charges sociales	34
- Divers	22
- Charges sociales sur congés payés	28
- Charges à payer Etat	1
- Intérêts à payer	30
4. Les produits à recevoir	0

Note 13. – Engagements hors bilan

Engagements financiers reçus et donnés

en milliers d'euros

31/12/2023

Engagements donnés :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	861 (1)
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	1 029 (2)
Garantie d'actifs et de passifs	0
Autres engagements financiers	1 100 (3)
Total des engagements donnés	2 991

Engagements reçus :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	2 450
Hypothèques, nantissements	1 500
Engagements d'achats	240 (4)
Engagements d'achats de titres	0
Garantie d'actifs et de passifs	0
Total des engagements reçus	4 190

Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	728
Dettes financières à moins d'un an	301
Total garantis par des sûretés réelles	1 029

Montants des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	0
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	0

(1) Correspond à une caution donnée à Alsabail pour 861 K€,

(2) Se rapporte principalement à des emprunts souscrits et mentionnées en Note 9,

(3) Concerne une lettre de confort donnée à la banque principale de SATM en garantie des financements court-terme accordés par cette banque,

(4) Concerne la SCI Florimmo.

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 s'élève à 100 K€.

Durant l'année 2023, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 735 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 64 K€ et le montant du fonds d'assurance a été intégralement consommé à fin 2020 suite au départ en retraite du président sortant.

La provision de 64 K€ inscrite au bilan de clôture a été actualisée selon les principales hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,28% contre 1,51% à fin 2022,
- Taux d'augmentation des salaires : 2,00% contre 1,70% à fin 2022,

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

Note 16. – Litiges

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

Note 17. – Société consolidante

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

La clôture de la liquidation judiciaire de PAKEA a été prononcée par décision du Tribunal judiciaire de Mulhouse du 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale sont intégralement dépréciés.

Aucun autre évènement particulier n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes 2023.

A la date d'arrêté des comptes, la société disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Note 19. – Effectif de la société

L'effectif de la société est de 4 personnes au 31 décembre 2023.

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

en milliers d'euros

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2023 par NSC Groupe
N. Schlumberger	3 430	24 528	100,0%	25 943	25 943	0	32 286	1 658	0
Monomatic	1 000	2 247	100,0%	3 356	3 356	0	7 028	331	0
NSC USA	1 912	-325	100,0%	2 902	1 587	0	1 988	342	448
Pakea	306	-696	100,0%	16 731	0	294	0	0	0
Servitex	2	-12	99,9%	31	0	0	0	0	0
Fonderie	1 200	1 726	100,0%	2 464	2 464	274	9 294	694	0
SCI Florimmo	425	-558	89,1%	379	0	474	60	-65	0
TOTAL				51 806	33 350	1 042			448

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 088	1 914	1 546	1 593	1 579
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	272	-1 001	-619	516	-18 997
Impôts sur les bénéfices	464	0	0	0	16
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-15 743	-4 435	-930	1 359	-53
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	7,7	6,5	5,2	5,0	4,5
Montant de la masse salariale	1 037	1 155	710	710	846
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	556	479	359	394	345
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 3 578 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon des modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 6°) c) Ecart d'acquisition » et « Note 10 – Ecart d'acquisitions ».

Nous avons examiné la mise en œuvre de ces modalités, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées, contrôlé leur traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits reportables

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 2 139 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts », « Note 2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations – 6°) Impôts différés » et « Note 9 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Associé

Caroline ADAM

Associée

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe intitulées :

- « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation »
- « Note 3 – Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers »
- « Note 4 – État de l'actif immobilisé »
- « Note 20 – Renseignements concernant les filiales »

exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances en comptes courants sur ces filiales, et les données chiffrées afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous

sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Associé

Caroline ADAM

Associée

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de NSC GROUPE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl

Convention de compte courant

Votre Conseil d'Administration a donné son aval le 1er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2012.

Selon un avenant du 14 septembre 2012, approuvé par votre Assemblée Générale du 31 mai 2013, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds.

6 avenants successifs conclus en date du 1er juillet 2014, du 2 décembre 2016, du 5 décembre 2018, du 4 décembre 2019, et du 31 juillet 2021 et du 12 décembre 2022, ont été conclus afin de prolonger la durée de cette convention.

Selon avenant du 12 décembre 2023, autorisé par votre Conseil d'administration du 7 décembre 2023, votre société a prolongé cette convention de compte courant au 11 décembre 2024.

Le conseil a motivé cette décision par le fait que la liquidation de cette filiale sans activité depuis plusieurs années est retardée par les conditions de formalismes requises en Belgique.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 €.

Cette convention a pris fin suite à la clôture de liquidation de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES sprl le 18 octobre 2023. Votre société a par conséquent constaté ce compte courant en perte au titre de l'exercice à hauteur de 206 000 € et repris la dépréciation afférente.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CIVILE ALSAPAR

Convention de compte courant bloqué

Selon convention en date du 16 septembre 2021 autorisée par votre Conseil d'Administration du 15 septembre 2021, votre actionnaire ALSAPAR consent à fournir une avance en compte courant bloquée de 500 000 € pour une durée de 6 ans, au taux EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 1,0 % (plancher 0 %).

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 538 174 €, et ce y compris 38 174 € d'intérêts cumulés depuis l'origine.

Les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 22 134 € au titre de l'exercice.

SCI FLORIMMO

Convention de compte courant

En date du 7 décembre 2017, votre société a conclu avec la SCI FLORIMMO une convention de compte courant rémunéré au taux annuel fixe de 3 %, portant sur un montant de 320 000 €.

Selon avenant n° 1 du 3 décembre 2018, autorisé par votre Conseil d'Administration le même jour, le montant de la convention de compte courant a été porté de 320 000 € à 450 000 €, au taux d'intérêt de EURIBOR 1 mois (plancher 0 %) + 2,0 %, avec effet différé au 1er septembre 2019.

Selon avenant n° 2 du 7 décembre 2020, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2020, le montant de la convention a été porté de 450 000 € à 500 000 € au même taux que précédemment.

Selon avenant n° 3 du 13 juin 2021, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 000 € à 600 000 € au même taux que précédemment.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 473 845 € débiteur.

Les intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élèvent à 23 242 €.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Associé

Caroline ADAM

Associée

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

Associé

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe
Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif: 170, rue de la République – 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491
Numéro SIRET : 915 420 491 00010
Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Le solde éventuel est réparti aux actionnaires au titre du dividende dont le montant unitaire serait équivalent pour chaque action.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts,
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social,
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions

qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionnariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échu le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

HISTORIQUE DU GROUPE

- 1810** Création de la société
- 1969** Acquisition de la société Thibeau, constructeur de cardes
Acquisition de la filiale anglaise de Thibeau
- 1973** Création de la filiale italienne
- 1979** Création de la filiale américaine
- 1981** Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
- 1983** Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
- 1986** Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étales-appeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
- 1996** Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faïtière optant pour la dénomination NSC Groupe
- 1997** Fusion-absorption de la société FIP
Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
- 1999** Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
- 2000** Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
- 2002** Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
- 2004** Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
- 2005** Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier)
Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité
Création de la société Fréaco
Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System
Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeau, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination AsselinThibeau
- 2007** Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeau
- 2008** Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeau
Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
- 2010** Création de NSC Environnement
- 2011** Cession des sociétés Asselin-Thibeau et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
- 2013** Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la SCI FLF
- 2015** Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege
Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
- 2016** Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines
Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
- 2017** Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe
Liquidation de Sant'Andrea Novara *In bonis*
- 2018** Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %
- 2019** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 69 %
Acquisition des titres de Cogne Macchine Tessili au 16 décembre 2019
- 2020** Rachat de la participation minoritaire de 30% de SATM par N.Schlumberger
- 2021** Mise en liquidation de Pakea
Fusion de M2FL et Cogne Macchine Tessili (CMT) avec la société SATM détenue par N.Schlumberger
- 2022** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 89,06 %
- 2023** Clôture liquidation de NSC Packaging au 14/12/2023
Dissolution judiciaire et Clôture de SBA (Société Belge d'Automatismes) au 18/10/2023

NSC GROUPE

170, rue de la République

68500 GUEBWILLER

Tél. +33 (0)3 89 74 40 19

Fax +33 (0)3 89 74 41 03

nsc@nsc.fr



www.nsc-groupe.com